

Conditions de sélection pour le championnat du monde 2016

1. 2 concours joués avec min. Très bon dans 2 provinces différentes sous deux juges différents + un concours de sélection obligatoire avec minimum très bon.
2. Le 1er concours de sélection obligatoire sera désigné par la section en collaboration avec un club et aura lieu entre le 1er avril et le 30 septembre, le second aura lieu entre le 1er octobre et le 31 mars de la même année de sélection. Tous les conducteurs qui souhaitent se sélectionner pour le championnat du monde doivent participer à min. 1 concours de sélection. Tous les conducteurs qui souhaitent se sélectionner pour le championnat du monde doivent avoir joué le concours de sélection.
3. Ces concours seront jugés par deux juges désignés par la section.
4. Les stewards et aide-stewards sont désignés par la section 4D.
5. Le terrain doit avoir les dimensions minimum requises, il peut aussi s'agir d'un terrain intérieur.
6. Les points des deux concours, divisés par deux, avec le concours de sélection obligatoire seront additionnés et les 6 meilleurs participants (si le quota imposé par la FCI ne change pas) seront sélectionnés pour le championnat du monde.
7. La période de sélection court du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.
8. En cas d'égalité de points, les points du concours obligatoire de sélection seront déterminants, ensuite, s'il subsiste une égalité, c'est le total des points des exercices 3,5 et 6 du concours obligatoire de sélection qui seront déterminants.